



[Traduction]

Le 26 novembre 2009

Madame Janice Charette
Sous-ministre
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
(RHDCC)
Télec. : 819- 953-5603

Objet : Demande d'information 18 du DPB

Madame,

Le bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) prépare actuellement une note d'information sur la méthodologie qu'il emploie pour estimer les recettes et les dépenses prévues au compte de l'assurance-emploi. Cette méthodologie repose en grande partie sur les travaux dont le résultat est diffusé dans le rapport que l'actuaire en chef présente à chaque année à la Commission de l'assurance-emploi et qui est publié par votre ministère. Pour mieux comprendre ces documents, le bureau du DPB serait heureux de rencontrer l'actuaire en chef (Luc Taillon) et l'Agent principal des finances (Bruce Manion) ou des membres de leurs équipes respectives pour discuter

- des coûts d'administration du programme d'AE;
- des gains assurables (la définition du T1 par opposition à celle du T4);
- de la proportion de gains assurables qui excède le maximum de gains assurables ouvrant droit à prestations;
- des rôles et responsabilités du Conseil arbitral de l'assurance-emploi.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente. Si vous avez besoin de précisions sur ce qui précède, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Recevez, Madame, mes plus cordiales salutations.

[Signature]

Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Courriel : PageK@parl.gc.ca

C.c. : Timothy Sargent, Secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique



Demande d'information du DPB

1) Numéro de la demande :	018
2) Personne-ressource au bureau du DPB :	Jeff Danforth (613-995-0421 ou danfoj@parl.gc.ca)
3) Type de demande :	Rencontre de mise au point
4) Objectif du DPB :	Rédiger une note d'information sur la méthodologie employée au bureau du DPB pour estimer les recettes et les dépenses prévues au compte de l'assurance-emploi.
5) Volet concerné du mandat du DPB :	L'alinéa 79.2a) de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> , qui prévoit l'analyse indépendante de l'état des finances de la nation, les budgets de dépenses du gouvernement et les tendances de l'économie nationale
6) Renseignements et données demandés :	Les détails figurant à la page 1 de la lettre.
7) Priorité :	Urgente
8) Date de présentation de la demande :	Le 26 novembre 2009
9) Date de livraison demandée :	Le plus tôt possible